



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Ce support est actualisé en octobre 2025 et peut faire l'objet de modifications en fonction des évolutions réglementaires.

SOMMAIRE

01
DÉFINITION

02
LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

03
LES DISPOSITIFS

04
QUESTIONS / REPONSES

01

DÉFINITION

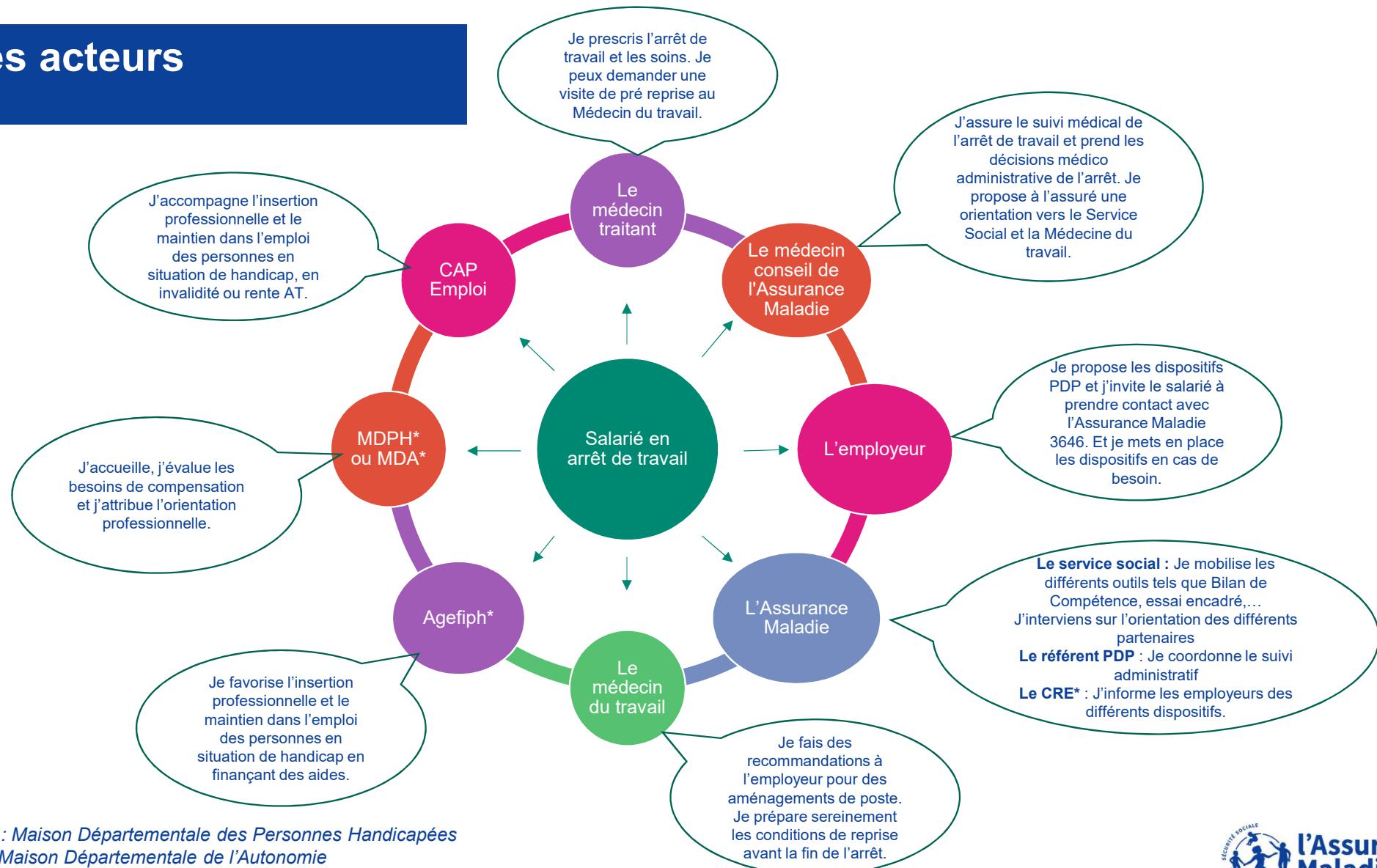
PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE : AGIR PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

La PDP aide les salariés en arrêt à éviter la perte d'emploi liée à leur état de santé, grâce à un **repérage précoce** et des **actions de remobilisation** pour préparer la **reprise et le maintien dans l'emploi**.

02

LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Les acteurs



*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

*MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

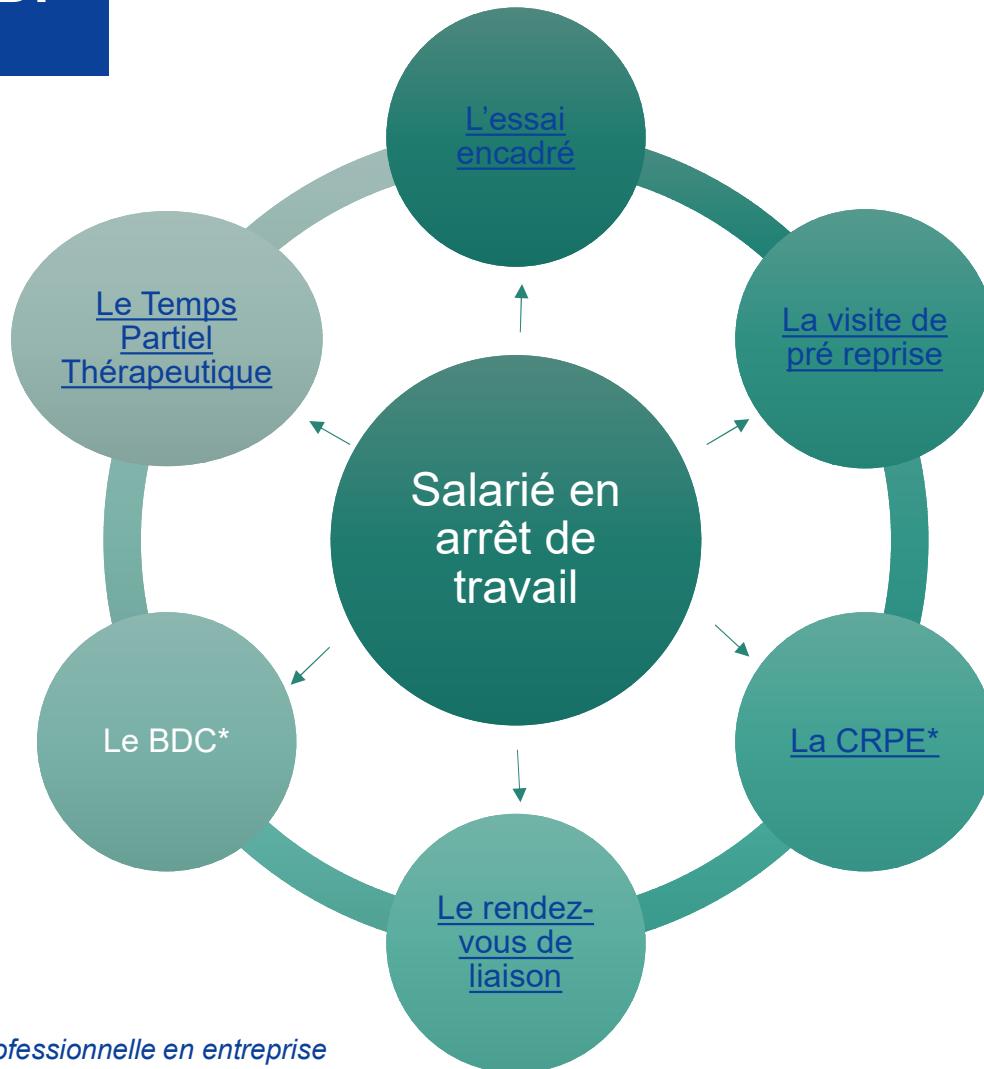
*CRE : Chargé de la Relation Entreprise de l'Assurance Maladie

*AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

03

LES DISPOSITIFS

Les dispositifs PDP



* La convention de rééducation professionnelle en entreprise

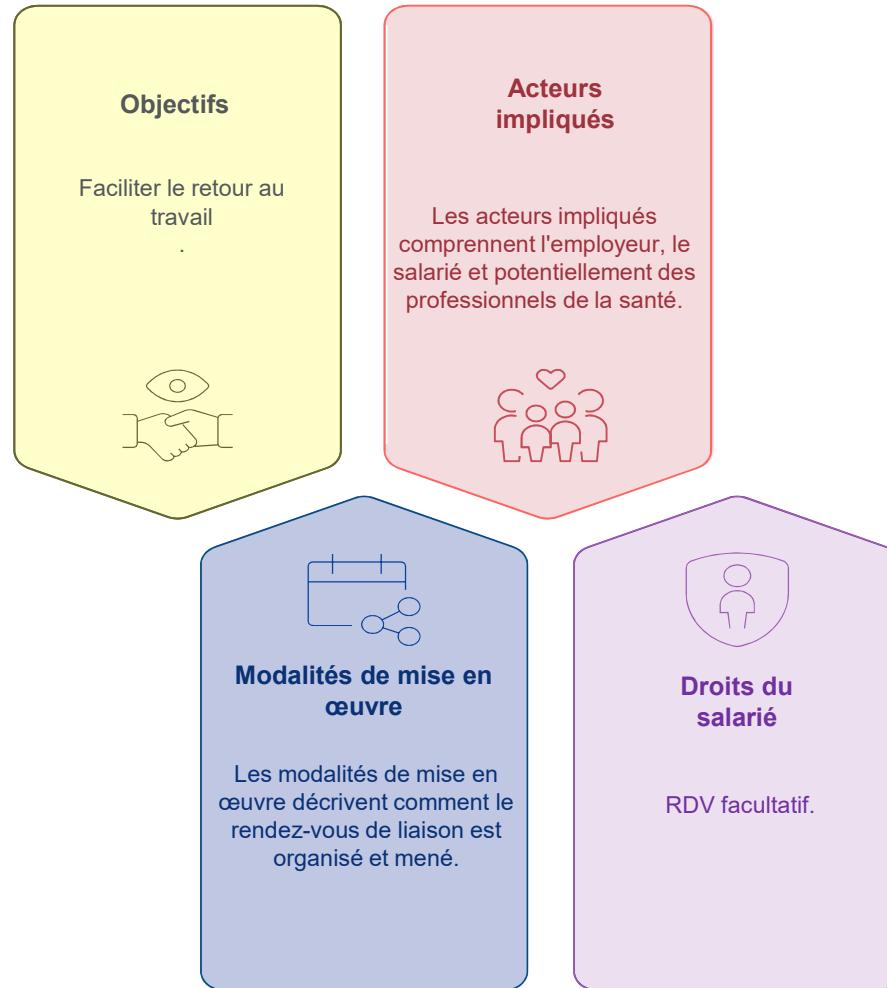
8 * Le BDC: le bilan de compétences

LES DISPOSITIFS

□ Le rendez-vous de liaison :

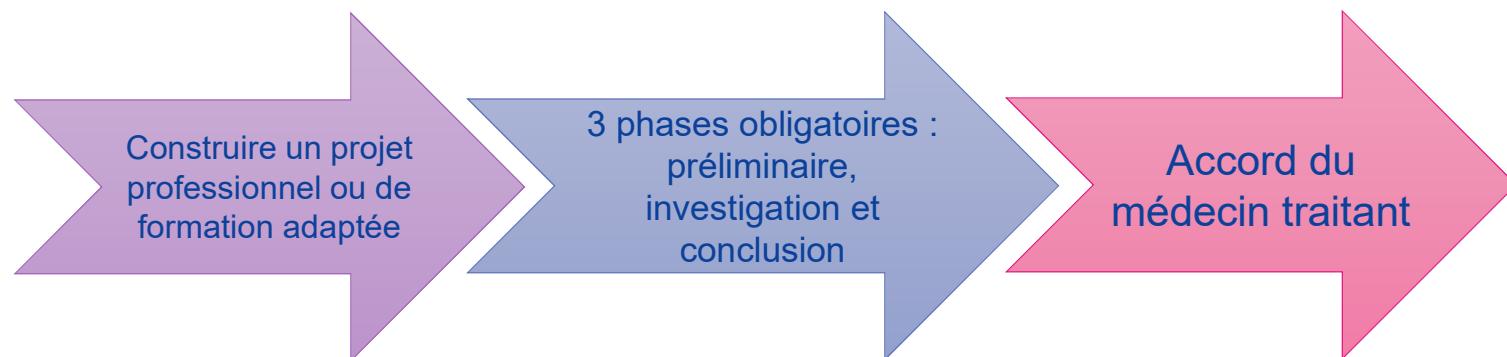
- [Lien vers article ameli.fr](#)

Maintenir le contact entre vous, employeur et votre salarié pendant un arrêt de travail de longue durée



LES DISPOSITIFS

- Le bilan de compétence :
[Lien 1 vers article gouv.fr](#)
[Lien 2 vers article gouv.fr](#)



LES DISPOSITIFS

- La visite de pré reprise:
 - [Lien vers article ameli.fr](#)



LES DISPOSITIFS

- **Le Temps Partiel Thérapeutique:**
 - [Lien vers article ameli.fr](#)

Reprendre son travail progressivement, après ou sans arrêt maladie, en travaillant à temps réduit.



LES DISPOSITIFS

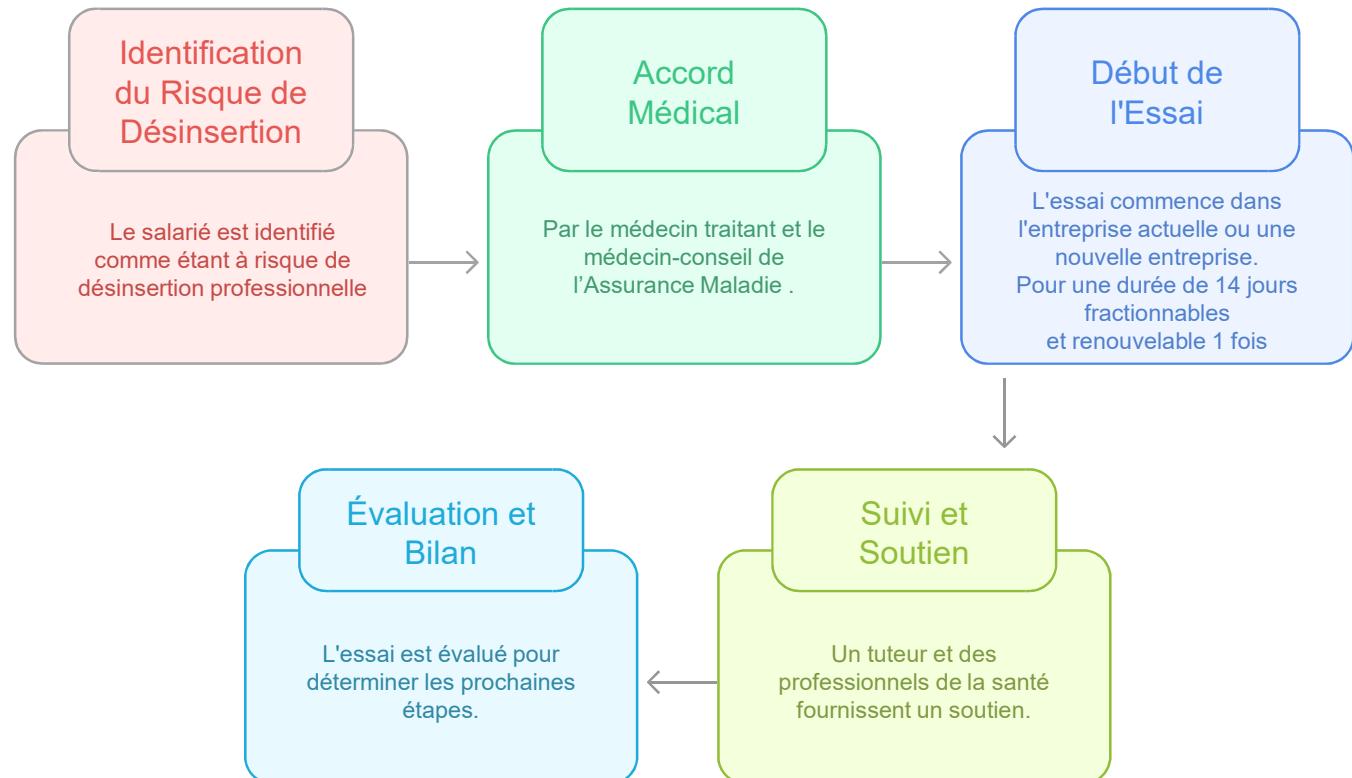
□ L'essai encadré

➤ Lien vers article ameli.fr

Tester, pendant l'arrêt, la capacité du salarié à reprendre son poste, à occuper un poste aménagé ou à envisager un nouveau, voire une reconversion professionnelle

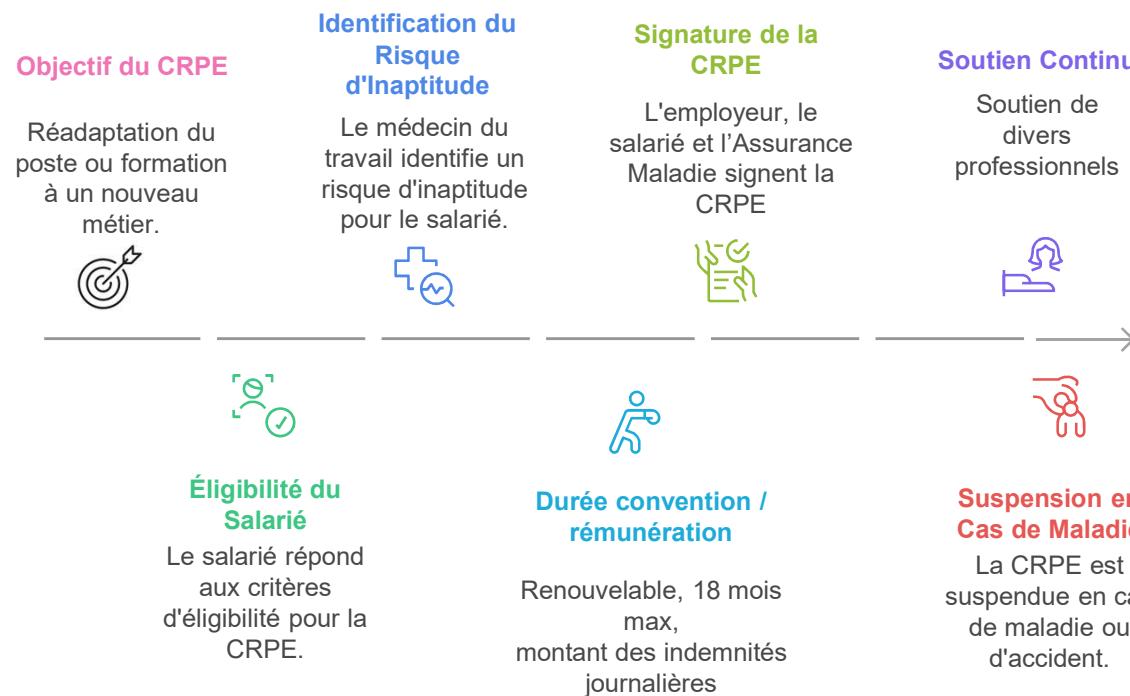
Accident de travail durant l'essai

Déclaration d'accident du travail.
code risque spécifique 85.3HA



LES DISPOSITIFS

- La Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE):
 - [Lien vers article ameli.fr](#)



POUR CONCLURE

Pour un maintien au même poste, chez le même employeur ou de l'employabilité, quelle mise en œuvre de solution ?



D'autres solutions existent consultez le lien de l'INRS ici

Si un salarié en arrêt de travail risque une désinsertion professionnelle, vous pouvez lui **expliquer les différents dispositifs** proposés et l'encourager à contacter le **3646**, la plateforme téléphonique de l'Assurance Maladie.

NUMÉRO UTILE & SITE DE L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Pour joindre votre CPAM : **3679**

(service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Un seul numéro pour joindre
la hotline NET-ENTREPRISES et DSN :



Ameli.fr pour les entreprises

Assuré Professionnel de santé ▾ **Entreprise**

Qui sommes-nous ? Carrières Études et données Presse

Rechercher

Net-entreprises

Actualités

Santé au travail

Subvention : l'entreprise Le Télégramme aménage un poste pour prévenir les TMS

Comment faire ?

- Accident du travail / trajet
- Congé maternité / paternité
- Subrogation de salaire
- TMS : financer ses équipements
- Prévenir les risques professionnels
- Autres demandes

Participez à nos prochains webinaires ou regardez les derniers replays

<https://webinaires.cpam16.fr/>



ACCUEIL NOS REPLAYS

ACCUEIL > EMPLOYEURS > LES WEBINAIRES EMPLOYEURS

LES WEBINAIRES EMPLOYEURS



Le temps partiel thérapeutique

25 NOVEMBRE 2025 [LES WEBINAIRES EMPLOYEURS](#)

À travers des exemples concrets, découvrez la saisie étape par étape de toutes les attestations de salaire de temps partiel thérapeutique sur Net-Entreprises.



Le congé maternité

16 OCTOBRE 2025 [LES WEBINAIRES EMPLOYEURS](#)

Rappels réglementaires & techniques pour gérer facilement vos dossiers de congé maternité.



L'attestation de salaire « Accident de travail / maladie professionnelle »

12 JUIN 2025 [LES WEBINAIRES EMPLOYEURS](#)

L'attestation de salaire Accident de Travail / Maladie Professionnelle : focus sur le remplissage des primes et des rappels de salaire qui impactent le montant de l'indemnité journalière.



MON ESPACE SANTÉ



Objectif

Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.

Service public

Ergonomique

Simple d'usage



Accessibilité

Disponible sur :

- Ordinateur
- Application smartphone

Les comptes non opposés ont été créés d'office



Activation

1. **Code reçu par courrier**
(Valable 6 semaines)
2. **Carte Vitale**

Durée : 5 minutes



Bien noter l'identifiant
ET le mot de passe

Ce que l'assuré peut faire

Compléter son profil médical

Allergies, antécédents, traitements en cours...

Recevoir et répondre aux messages

Communication directe avec les professionnels de santé

Ajouter des documents

Ordonnances, résultats d'examens, photos...

Recevoir des documents

De la part des professionnels de santé et de l'Assurance maladie

Masquer des documents

Contrôle sur la visibilité de certains documents

Bloquer l'accès

Possibilité d'interdire l'accès à certains professionnels

BOITE A OUTILS

LES ACTEURS : LEURS MISSIONS

- **Le médecin traitant** joue un **rôle pivot en amont** dans la prévention de la désinsertion professionnelle : Il est l'un des premiers à pouvoir **repérer une fragilité professionnelle**. Il oriente, accompagne, informe et **soutient une dynamique de maintien ou d'adaptation professionnelle**. Son action, bien qu'indirecte vis-à-vis de l'entreprise, est essentielle pour **activer les bons leviers au bon moment**.
- **Le médecin conseil** est un **acteur stratégique de la prévention secondaire** : il agit en **amont des ruptures professionnelles**, en mobilisant les dispositifs adaptés, dans une logique de **service public d'accompagnement**.
- **Le médecin du travail** joue un **rôle central et déterminant**. Contrairement au médecin traitant ou au médecin conseil, il est **le seul habilité à se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail**, il procède à l'étude de poste et il intervient directement **dans le contexte de l'entreprise**. Il peut faire des recommandations pour les aménagements de poste en vue d'une reprise.
- **L'Assurance Maladie** :
 - **Le service social** agit comme **pivot entre la santé et l'emploi**, pour favoriser un **retour ou un maintien dans l'activité professionnelle**, dans des conditions adaptées. Il intervient **de manière précoce et personnalisée**, en assurant un **accompagnement global**.
 - **Le référent PDP** coordonne le suivi administratif : comprenant la réception des demandes de remobilisation, l'étude des droits administratifs, la notification des décisions, le paiement et l'action de reporting.
 - **Le Chargé de la Relation Entreprise** apporte un premier niveau d'information aux employeurs sur les dispositifs PDP auxquels l'Assurance Maladie participe (cf. partie détaillée plus haut : « ou orienter vers le référent PDP le cas échéant »)

LES ACTEURS: LEURS MISSIONS

- **Organisme de placements spécialisés** ex : **CAP EMPLOI** propose un **accompagnement global**, sur mesure, tant « vers » que « dans » l'emploi, pour favoriser l'insertion, la stabilité en emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en étant un **partenaire expert** pour les employeurs (recrutement, intégration, adaptation de poste). Le tout dans le cadre d'un service public territorial cohérent et coordonné.
 - <https://www.capecmploi.info/>
- **Comète France** : l'association Comète France accompagne des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé.
<https://www.cometefrance.com/>
- **L'AGEFIPH** est un acteur pivot qui, grâce à la gestion des fonds issus de l'obligation d'emploi, propose une offre à la fois **financière, technique et stratégique** :
 - Pour les **personnes handicapées** : accès, formation, maintien, évolution professionnelle,
 - Pour les **entreprises** : conseils, aménagements, intégration, développement d'une stratégie handicap,en **synergie** avec les acteurs publics/privés pour rendre ces dispositifs efficaces et accessibles partout en France.
 - <https://www.agefiph.fr/>
- La **MDPH** est le **guichet départemental centralisé** pour les personnes en situation de handicap, garantissant un accompagnement global :
 - De l'accueil jusqu'à la prise en charge concrète,
 - Par des professionnels,
 - Avec une coordination et un pilotage au niveau local,
 - Pour assurer l'autonomie et l'égalité des chances en matière de santé, de scolarité, de travail et de vie quotidienne.